

Marseille, le 6 septembre 2018

Objet :

**REUNION - ECHANGES CONVENTION TRIENNALE**

**CNV/ETAT/REGION**

**Mercredi 14 Mars 2018 - 10h**

**Lieu : ARCADE - AIX en Pce**

**Présents**

Drac : Christophe Ernoul

Région : Vincent Mazer

Cnv : Camille Cornu

Arcade : Gil Pages

Pam : Olivier Corchia - Nadine Verna

Festival Nuits Carrées

Radio Grenouille

Le Moulin

Internexterne : Olivier Jacquet

Make Me Prod : Gaëlle Jeandon

Pam : olivier Corchia – Nadine Verna

**Arcade : Gilles Pages**

Nathalie Anton souhaite que l’Arcade soit plus dans l’opérationnelle et non uniquement dans la production de données.

Les services doivent être plus en lien avec les acteurs et les besoins qui peuvent émerger.

Renforcer la question du lien territorial

Formation intra

Les compétences clés restent les mêmes

Concentration sur les entreprises de spectacle vivant

Fusion des services dont : Pole développement et Pole ressource

Redéployer l’offre de service

**Drac : Christophe Ernoul**

Ravi de recevoir de nouveaux acteurs autour de la table

Contrats de filière en train de se mettre en place dans les régions :

Créer un cercle vertueux pour les artistes autour de l’ensemble des activités

Cafés culture- Suivi avec le Gip Culture

Les casinos : Groupes Partouche et Barrière : Leur envoyer des artistes jazz et chanson que l’on accompagne

Réseau de 21 casinos

**Arcade**

**Contrat de filière :**

1. échelon de la production importante
2. Création : projet artistique
3. Endroit de la ooopération autour d’un projet

Réponses financières mais pas que : Endroit de concertation permanent

38 demandes sur les deux appels à projets en 2017

Production : apporter un soutien à un modèle économique vertueux (2 artistes minimum)

Production :

1. Onde music - Transfuges - Inoove - Make Me Prod - Midi artistes - Imago Records - Arts et musiques

Coopération :

Internexterne - Festival Yeah - KFé’Quoi - Quart2Tour - En Voiture Simone - Espace Julien/Cabaret/Le Moulin

**Cnv**

Contrat de filière : passer à une autre étape et trouver également de nouveaux partenaires.

Appels à projet pas figés

**Radio Grenouille**

Précarité des médias de proximité

Question de la proximité et citoyenneté avant même la question musicale (plus une approche à l’éducation des publics plutôt qu’à la diffusion)

**Les Nuits carrées**

**Tr**avail avec le casino sans le label Manifestations artistiques de qualité (MAQ) mais avec la réflexion du MAQ

Le MAQ bon levier de réflexion avec les casinos

**Internexterne**

Production :

Demande à réviser les critères pour sélection des projets production : chiffres d’affaires des producteurs en région (mettre le plafond entre 500 et 1m€) - faire entendre la voix de ces producteurs structurants

**Région Paca / Chargé de mission musique**

Bon endroit de l’intervention publique par rapport à l’économie de marché

**PAM**

Fait un état de ses travaux sur les contrats de filière avec les autres réseaux régionaux.

Demande à intégrer le comité stratégique

CNV ok

Région et Drac ok

Aucun réel comité stratégique ne s’est encore mis en place, envisager un rv dans le courant du 2ème semestre.

**CNV / LES APPELS A PROJETS**

Modification critères : Production

2 artistes accompagnés en 2017/18/19 ??? Est-ce que l’on passe à trois pour une notion de véritable catalogue.

Question du chiffre d’affaire à 1m€ : ok

Les structures aidées sur 2017 peuvent redéposer en 2018

Modifications : Coopération

Objectifs généraux et opérationnels

Objectifs généraux :

1. Développer et renforcer l’appel à projet structures de production
2. Coopèration : du territoire au national et à l’international
3. Coopération avec des structures d’échelle différente (multiplicité d’acteurs)

**Planning**

Fin mars les appels à projets validés et diffusés pour un retour dossier mi-mai.

Attribution des aides en Juin

Second semestre 2018 : bilan 2017 et mise en place convention 2019

Et entre deux question du Comité Stratégique

—————————————————————————————————

**INFORMATIONS DIRECTION PAM - PRECONISATIONS**

Qualité de la convention en relation avec plusieurs facteurs :

**> La qualité de la concertation (Les acteurs au centre de la discussion)**

**Le Pam :** doit être investi dans le comité stratégique - représentatif de l’ensemble de la filière - enjeu de la négociation

1. Représentation des acteurs au centre de la discussion (
2. Endroit du dialogue et de la concertation : le contrat de filière vise à instituer un dialogue pérenne avec la filière et la diversité de ses parties prenantes publiques et privées)
3. Comment on dialogue avec les acteurs et qui est légitime pour dialoguer avec les acteurs (comment l’état reconnait notre légitimité…)
4. Représentation de l’ensemble des métiers de la filière mais au-dela quels enjeux pour la filière
5. Attention au piège régulièrement tendu aux réseaux : la question de la représentativité du secteur. Le Pam ne représente pas l’ensemble des acteurs en région mais bien une vision à 360 puisque fédérant l’ensemble des acteurs activités métiers (pole de compétences). Il a donc une connaissance des évolutions et enjeux économiques et de la diversité des métiers.

Processus de concertation (formuler, formaliser une fois pour toute)

**> Les enjeux**

- Le contrat de filière en fonction des financements proposés par chacune des régions n’est pas vraiment un enjeu économique majeur car les financements proposés en région aujourd’hui sont dérisoires par rapport aux budgets culture de la région en exemple..

Donc soit un enjeu politique ou d’expérimentation mais pas un enjeu de développement économique à long terme

- Question de l’approche générale : Enjeu de la filière (structur ation,coopération, expérimentation, emploi) - enjeu du numérique

Représentativité de la diversité (des musiques et des structures et structuration)

- Nouveaux enjeux (hybridation des ressources, mutation des modèles de production…)

1. - Sécuriser le développement et encourager l’innovation

- Projets jeunes, isolés ou des petites structures, le soutien à une économie culturelle de proximité, le soutien à des actions innovantes et expérimentations prenant en compte les questions de transition énergétique, ainsi que le soutien à des actions autour de l’accessibilité.

- Enjeu et ndroit du droit commun - mesures structurelles

1. - La question de l’emploi et la mise en cohérence avec l’adhésion aux conventions collectives
2. - Evolution des financements et mesures : ne pas rester figé sur des financements et mesures qui doivent évoluer, les réadapter en fonction des évolutions du secteur.
3. - Repenser les modes de gouvernance dans une perspective de diversité culturelle et du respect des droits culturels des personnes.

- Références impératives aux droits culturels et à la diversité culturelle et des structures - Loi Notre : article 103 (droits culturels)

Loi LCAP : article 3 (loi qui demande que les acteurs soient autour de la table)

1. textes internationaux

OG21 : paragraphes 15c, 54a, 73, 74

Norme Iso 26000 : préambule art 2.1, 2.2 - Axe 4 arts 5 et 6.1

RGEC 2014

Stratégie S3

Les réseaux ont une responsabilité partagée pour co-construire les politiques publiques

Responsabilité partagée entre nos collectivités et l’état et la société civile que nous représentons.

Contrat de filière si l’avenir : vers quoi on veut amener notre écosystème

Le contrat doit aussi représenter plus ou moins la vision de la Maison Commune à venir (rapprochement dans les préconisations)

1. Prise en compte également de la production phonographique… (la licence d’entrepreneur de spectacle dans ce cadre ne doit pas être obligatoire. En revanche notion de catalogue = labels structurants)

**> Des objectifs**

1. encourager l’adaptation aux enjeux numériques et environnementaux
2. Accompagner les mutations professionnelles et l’évolution des compétences
3. Susciter la coopération entre les acteurs de la filière musique pour créer des dynamiques artistiques et territoriales
4. Impulser l’évolution des modèles économiques
5. Repenser les modèles de gouvernance et la relation aux personnes dans une perspective de diversité culturelle et du respect des droits culturels des personnes
6. si entendu, par l’apport de la loi Notre, décloisonnement des politiques publiques avec mobilisation des moyens de divers partenaires (approche décloisonnée, équilibrée et transversale des politiques publiques sur un nouveau territoire élargi et solidaire)

**Pour**

1. soutenir et promouvoir la diversité musicale
2. Garantir les droits culturels des personnes et le vivre ensemble
3. Faire émerger de nouveaux modèles socio-économiques de la culture en cohérence avec les objectifs de la diversité culturelle
4. Encourager les coopérations et la mutualisation sur un nouveau territoire
5. Favoriser l’émergence de territoires créatifs et solidaires
6. Soutenir les démarches de responsabilité sociétale des organisations.

**> La prise en compte de l’ensemble de l’écosystème articulé autour de l’ensemble des activités :**

1. de diffusion
2. De production de spectacle vivant ou phonographique
3. Édition phonographique ou musicale
4. Accompagnement d’artistes ou de projets
5. La création et l’aide à la création
6. L’éducation artistique et la médiation
7. L’enseignement
8. La transmission et la formation professionnelle…
9. Les commerces culturels de proximité
10. L’Export

**> Les mesures d’un possible contrat de filière comme Aquitaine :**

1. Développement des coopérations professionnelles
2. Développement numérique et nouveaux usages
3. Transfert de savoir-faire
4. Soutien aux lieux et projets culturels de proximité
5. Soutien aux expérimentation en matière d’éducation artistique et culturelle
6. Aide à la création de fonctions stratégiques mutualisées
7. Aide à la mobilité des artistes et des structures (international en priorité et national)
8. Soutien aux labels indépendants structurants

**> L’évaluation au coeur du dispositif**

L’évaluation au coeur du dispositif (mise en place d’outils etc)

**> Le choix de partenaires associés**

1. - Le choix de partenaires associés : L’objectif est d’identifier des partenaires associés venant contribuer, par la création de nouveaux dispositifs, à la réalisation d’un futur Contrat de filière, sur des enjeux partagés.

- Prodiss, sacem, adami, fcm, ifcic, bureau export

1. - Les réseaux de compétences (Pam - groupements d’employeurs - conseils/formations - la Direccte)
2. - Entrée de la Dgmic dans les financements
3. - Les métropoles et départements
4. - Contrat de filière à venir ?? La création d’un fonds créatif ?
5. Politiques publiques : L’objectif est de produire et articuler des politiques publiques de droit commun en faveur des musiques actuelles

———

**Documentation**

Revoir le contrat de plan etat/region

Voir le Schéma régional de développement économique d’internationalisation et d’innovation (SRDEII) qui définit les orientations pour l’économie régionale dans l’ensemble des domaines ou les collectivités territoriales interviennent, notamment sur le champ de l’animation de filière

———

**FREDERIC VILCOQ (Elu culture) - Région Nouvelle Aquitaine**

Enjeu aussi économique et politique

Région : Enjeu économique : comment avoir des financements sur des dynamiques complémentaires de politiques publiques

Comment ouvrir les portes à de nombreux acteurs sur le territoire ( et pas que du clientélisme déjà effectif)

L’accompagnement des filières économiques voir vraiment avec la région (c’est la région qui est le meilleur partenaire) + les métropoles qui ont le terme au niveau légal

Mobilisation de crédits nouveaux par la mobilisation du droit commun

L’international aussi aller y chercher de l’argent (question de l’export les régions l’ont inscrits dans le schéma) donc aller chercher les infos et récupérer du budget (voir les règlements d’intervention)

Regarder également dans l’économie créative

Renforcer le dialogue avec les autres filière dans les régions : livre, cinéma etc car une connaissance de l’ensemble des filières permet des échanges et mise en place de dispositifs comme les autres filières.

Essayer d’inviter dans une gouvernance évolutive des contrats de filière : sacem, Adami, fcm, prodiss etc

Frédéric Villecoq en Nouvelle Aquitaine va essayer de mettre en place une réunion des élus culture des régions sur les contrats de filière et en même temps y associer les réseaux.

Interpeller La dirrecte

———

SMA

La qualité de la convention dépend de la qualité de la concertation : parfois, dans certaines régions, l’écriture de la convention et la co-construction sont plus compliquées. Les réseaux semblent être les meilleurs interlocuteurs dans les régions qui en ont. Il s’agirait de privilégier peut-être davantage certaines régions plus structurées où les conventions pourraient avancer plus facilement.

————————

En **Provence-Alpes-Côte d’Azur**, le partenariat mis en œuvre a été mis en place dans la perspective de la construction d’un contrat de filière. La convention triennale 2017-2019 porte sur l’économie artistique et culturelle et propose un soutien financier et/ou en ingénierie dans le cadre de 2 appels à projets, portant sur la structuration des entreprises de production des musiques actuelles et sur la coopération entre acteurs de musiques actuelles.  Le partenariat est alimenté à hauteur de 50.000€ par le CNV, 50.000€ par la Région et 25.000€ par l’Etat.

——-

**LE POLE**

Le projet de contrat de filière en Pays de la Loire

Dans la perspective du contrat de filière, le Pôle a réalisé en 2017 un diagnostic visant à présenter l’écosystème musical régional, à montrer la diversité des projets et des situations, tout en posant les enjeux qui traversent actuellement le secteur à l’échelle de la région. L’intérêt de ce diagnostic est de servir de base à des échanges constructifs pour fixer ensemble des priorités de travail. Des attentes ont déjà été fortement exprimées à l’occasion des 10 ans du Pôle en décembre dernier, suite au partage de ce diagnostic, à savoir : la coopération professionnelle de manière générale, la ressource à destination des projets jeunes, isolés ou des petites structures, le soutien à une économie culturelle de proximité, le soutien à des actions innovantes et expérimentations prenant en compte les questions de transition énergétique, ainsi que le soutien à des actions autour de l’accessibilité.

\_\_\_\_

**Nouvelle-Aquitaine**

CONTRAT DE FILIÈRE MUSIQUES ACTUELLES ET VARIÉTÉS 2017-2019 NOUVELLE-AQUITAINE, ÉTAT, CNV avec le soutien du RIM.

Le [Contrat de filière](http://musiquesactuelles-na.org/presentation/) vise à répondre aux problématiques des acteurs du secteur des musiques actuelles et des variétés en région Nouvelle-Aquitaine. Il réunit l'État, la région Nouvelle-Aquitaine et le CNV (Centre national de la chanson, des variétés et du jazz), et associe le RIM (Réseau des Indépendants de la Musique) autour de la mise en œuvre de dispositifs permettant de soutenir et d'encourager l'innovation, de favoriser l'exploration de nouvelles formes de collaborations et de coopérations.

Les dispositifs, co-construits avec les différentes parties prenantes dans le cadre de [concertations](http://musiquesactuelles-na.org/concertation/), sont financés par le Fonds créatif Nouvelle-Aquitaine, abondé par les trois partenaires publics à hauteur de 240 000€.

LES APPELS À PROJETS

• [Coopérations professionnelles](http://musiquesactuelles-na.org/appels-a-projets/cooperations-professionnelles/)

• [Expérimentation en matière d'action culturelle](http://musiquesactuelles-na.org/appels-a-projets/experimentation-en-matiere-dactions-culturelles/)

• [Label indépendants et structurants](http://musiquesactuelles-na.org/appels-a-projets/labels-independants-et-structurants/)

• [Lieux et projets culturels de proximité](http://musiquesactuelles-na.org/appels-a-projets/lieux-et-projets-culturels-de-proximite/)

Retrouver les appels à projets 2018, [les lauréats](http://fonds-musiquesactuelles-regionalpc.fr/index.php/category/news/) 2017, et toute l'actualité du contrat de filière sur le site internet <http://musiquesactuelles-na.org/>

————

**JOURNÉE DE CONCERTATION AUTOUR DU CONTRAT DE FILIÈRE MUSIQUES ACTUELLES ET VARIÉTÉS**

Dans le cadre de la mise en oeuvre du contrat de filière Musiques Actuelles et variétés en Région SUD, l'État (DRAC), la Région, le CNV et le PAM + Arcade pourraient organiser une journée de concertation à destination de l'ensemble des acteurs régionaux.

Cette journée aurait pour objectifs d'associer les professionnels dans l'identification de problématiques, d'opportunités et de recherches de solutions communes dans le domaine des musiques actuelles et des variétés.

Lors de cette journée, des ateliers articulés sur deux sessions aborderaient les thématiques suivantes :

• Territoires créatifs : comment soutenir les lieux et projets culturels de proximité ?

• Evolutions des projets d'action culturelle et d'éducation artistique et culturelle : vers un soutien à l'expérimentation.

• L'enjeu du développement artistique : singularités et convergences au sein de l'écosystème des musiques actuelles.

La première session aurait pour objectifs d'échanger et de débattre sur les thématiques en question, la deuxième permettrait de rassembler et de synthétiser les pistes et propositions issues des échanges précédents.

Fait à Marseille, Le 17 Mars 2018

Direction Pam

Nadine Verna